

Organisés et animés par Sandrine Sananès
Praticienne en expression artistique
Fondatrice de l'Atelier de Charenton
Créatrice du Geste de peindre

Prénom participant(e) :

Nom participant(e) :

Date de naissance :

Horaires : mercredi matin, mercredi après-midi, samedi matin, jeudi après-midi.

Horaire demandé :

Choix No 1 :

Choix No 2 :

E-mail :

Tél. mobile : Tél. secondaire :

Adresse complète :

Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) :

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :

un versement de 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton

par chèque bancaire en espèces par Chèques-vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

Pour la participation aux cours :

Je choisis :

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de..... **à l'ordre de Sandrine Sananès**

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de..... (remis pour l'encaissement au 30 septembre 2025, au 5 janvier 2026, au 5 avril 2026) **à l'ordre de Sandrine Sananès. Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.**

Pour régler les cours par **chèques-vacances, virement bancaire ou en ligne**, veuillez nous contacter.

Avant toute inscription, veuillez nous contacter pour connaître les disponibilités du cours souhaité. >

Saison 2025 - 2026



Dispositions générales des cours de peinture et d'expression artistique

1. Processus d'inscription aux cours annuels

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes dispositions. Un exemplaire de ce document doit être conservé. Les règlements doivent être effectués directement à la formatrice par les membres à jour de leur cotisation. La cotisation est par participant et inclut outre les 30 cours, le matériel d'art conforme, la blouse et une assurance. Les cours sont suspendus lors des vacances scolaires, sauf exception. Un calendrier détaillé des cours est remis en début d'année. L'inscription pour l'année peut être réglée par chèque(s), chèques-vacances, virement ou espèces. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions communiqués sur son site Internet et ses brochures. La TVA n'est pas applicable, selon l'article 293 B du code général des impôts.

2. Accueil

L'Atelier de Charenton ouvre ses portes à l'heure des cours. Une trousse de premiers secours est disponible pour les soins des plaies légères, mais l'atelier ne fournit pas de médicaments.

3. Approche et environnement

Sous la direction de Sandrine Sananès, la méthode du geste de peindre vise à stimuler la créativité et la confiance en soi des participants. Avec des règles claires et dans une ambiance de liberté l'Atelier offre un environnement exempt de compétition et de jugement, où le groupe est composé de participants de tous âges et de toutes conditions. Des mesures sont en place pour maintenir un environnement paisible. En cas de comportement perturbateur ou dangereux, l'atelier se réserve le droit de réduire la durée du cours, comme d'exclure temporairement ou définitivement un participant, sans remboursement.

4. Responsabilité en cas d'absence et possibilités

Les cours sont animés par Sandrine Sananès, avec un remplacement ou aménagement, en cas d'absence. En cas d'imprévu (maladie, force majeure), le cours est reporté ou aménagé sans remboursement. Si un cours programmé en début d'année est retiré, le remboursement complet est effectué.

5. Récupération des tableaux et droits d'utilisation

Les tableaux du participant sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton jusqu'à la fin de l'année scolaire, faisant partie intégrante de notre démarche. Le participant notifié par e-mail des dates de remise des tableaux, prévues en fin d'année. Tout tableau non récupéré avant le 1er septembre après l'inscription sera donné aux archives de l'atelier de Charenton ou détruit, sans possibilité de réclamation. En cas de déménagement, les tableaux sont remis sur demande.

5.1. Si nous devons utiliser des tableaux pour promouvoir nos activités (exposition, édition et supports) nous nous engageons à préserver l'anonymat des auteurs de ces tableaux. Il est également entendu que les auteurs, ou toute personne en leur nom, ne pourront nous réclamer aucun droit ni compensation. Afin de diffuser notre travail, nous pouvons prendre des photos et vidéos des cours. Votre signature concerne ce qui suit : "J'autorise l'Atelier de Charenton, ainsi que Sandrine Sananès, à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles je figure, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et ce, pour une durée de dix ans. En cas d'opposition, veuillez le notifier discrètement en bas de page.

6. Inscription annuelle et politique de remplacement des cours

Votre inscription aux cours hebdomadaires (valable de septembre à juin) est un engagement à l'année. Aucun remboursement n'est effectué après la date d'inscription. En cas d'absence, vous avez la possibilité de remplacer votre cours à un autre horaire, sous réserve des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

7. Confirmation d'inscription

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année (cotisation et cours), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi votre inscription à l'Atelier de Charenton.

Date et signature :

Merci pour votre intérêt à vous inscrire dans notre atelier.

Pour nous retourner le dossier d'inscription :

- **Numérique** : scannez le bulletin et envoyez-le à latelierdecharenton@gmail.com.
- **Physique** : déposez le dossier dans notre boîte aux lettres à l'adresse : L'Atelier de Charenton, 33, rue Gabrielle, 94220 Charenton.
Pour toute question, appelez-nous au 06 12 61 39 08.